Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

N° 2020-137

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Absents ayant donné procuration : 4

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES
Convention avec l'association "Ville des Musiques du Monde" relative au projet "Fabrique Orchestrale Juniors" (2020-2021).
Délibération n° 2020-137

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,
Vu la Loi DCRA n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10,
Vu le Décret n° 2001-455 du 6 juin 2001 et notamment son article 1,
Vu la convention de partenariat ci-annexée,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que l'Association "Villes des Musiques du Monde" met en œuvre le projet "Fabrique Orchestrale Juniors" au sein des collèges Jean Jaurès et Camille Claudel depuis 2018,

Considérant que le projet doit s'étendre sur trois années scolaires et fait l'objet d'une convention chaque année,

Considérant que ce partenariat contribue au développement durable tout en aidant des organismes oeuvrant pour la solidarité,

Considérant que le budget global lié au fonctionnement du projet pour l'année scolaire 2020-2021 est de 38 700 €,

Considérant que la dernière année du dispositif prévoit d'emmener les collégiens participants à la Nouvelle Orléans (Louisiane, Etats-Unis) pour un séjour musical de neuf jours. Le budget global est estimé à 62 720 €. La participation financière de la Ville est estimée à 19 416 €,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Considérant qu'afin d'assurer la mise en œuvre de ces deux actions, la Ville souhaite reverser la subvention obtenue par la DRAC à l'Association "Ville des Musiques du Monde", en plus de sa participation propre qui s'élève à 20 416 €. La somme totale reversée sera donc de 43 416 € sur l'exercice 2020,

Considérant que la quote-part de la Commune d'un montant de 19 416 € liée à l'organisation du voyage de fin de cycle à la Nouvelle-Orléans est conditionné au départ effectif des enfants. Si les enfants ne partent pas, l'Association "Ville des Musiques du Monde" devra rembourser la Commune de cette même somme,

Après avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur LLEDO,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention avec l'Association "Ville des Musiques du Monde", le collège Jean-Jaurès et le collège Camille Claudel, relative au projet "Fabrique Orchestrale Juniors".

Article 2 : De verser à l'Association "Ville des Musiques du Monde", sur l'exercice budgétaire 2020 une subvention de fonctionnement pour un montant de 43 416 € sur le compte 6574.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseillère Départementale de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-137

Conseil Municipal du 17 Octobre 2020

RAPPORTEUR : Monsieur LLEDO

OBJET : VI - AFFAIRES CULTURELLES
2 - Convention avec l'Association "Ville des Musiques du Monde" relative au projet "Fabrique Orchestrale Juniors" (2020-2021).

L'Association "Villes des Musiques du Monde" organise un festival musical annuel. Elle mène également un travail important d'accompagnement des publics tout au long de l'année, pour faciliter l'accès aux pratiques artistiques sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, l'association met en œuvre depuis 2015 le projet "Fabrique Orchestrale Juniors" à l'échelle du département dans cinq villes : Drancy, Sevran, Aubervilliers, La Courneuve et Aulnay-sous-Bois. Basé sur un mode d'apprentissage oral et collectif de la musique, ce projet s'adresse à des grands débutants. Son enjeu se situe à la fois au niveau de la démocratisation de la pratique de la musique, de l'accès à l'éducation artistique et musicale mais aussi du lien social.

Le projet concerne les élèves des collèges Jean-Jaurès et Camille Claudel de Villepinte et se déroulera de la manière suivante lors de l'année scolaire 2020-2021 :

- Répétitions du groupe du Collège Jean-Jaurès : 3 heures hebdomadaires pendant 36 semaines, soit 64 heures ;
- Répétitions du groupe du Collège Camille Claudel : 2 heures hebdomadaires pendant 36 semaines, soit 62 heures ;
- Répétitions des deux groupes réunis au Conservatoire de Villepinte : 58 heures ;
- Restitution à la Bibliothèque nationale de France le 19 septembre 2020 : 4 heures ;
- Restitution dans le cadre du Festival "Villes des Musiques du Monde" 2020 : 4 heures ;
- Restitution lors du marché de Noël : 4 heures ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

- Restitution lors du carnaval de Villepinte : 4 heures ;
- Restitution dans le Parc de La Villette Paris en juin 2021 : 4 heures ;
- Stages au conservatoire durant les vacances : 12 heures.

Ce programme sera susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées à la lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le budget global lié au fonctionnement du projet pour l'année scolaire 2020-2021 est de 38 700 €.
La Ville a obtenu, en 2020, 23 000 € de la DRAC Ile-de-France pour son fonctionnement.

Les autres financements sont les suivants (cf. annexe 1) :

- Fonds départemental de la Mission "La Culture et l'Art au Collège" : 7 600 € ;
- Fonds propres de l'Association "Ville des Musiques du Monde" : 7 100 € ;
- Ville de Villepinte : 1 000 €.

Par ailleurs, la dernière année du dispositif prévoit d'emmener les collégiens participants à la Nouvelle Orléans (Louisiane, Etats-Unis) pour un séjour musical de neuf jours. Le budget global est estimé à 62 720 €. La participation financière de la Ville est estimée à 19 416 € (cf. annexe 2).

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces deux actions, la Ville souhaite reverser la subvention obtenue par la DRAC à l'Association "Ville des Musiques du Monde", en plus de sa participation propre qui s'élève à 20 416 €. La somme totale reversée sera donc de 43 416 € sur l'exercice 2020.

La quote-part de la Commune d'un montant de 19 416 € liée à l'organisation du voyage de fin de cycle à la Nouvelle-Orléans est conditionné au départ effectif des enfants. Si les enfants ne partent pas, l'Association "Ville des Musiques du Monde" devra rembourser la Commune de cette même somme.

CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver la convention relative au projet "Fabrique Orchestrale Juniors", entre la Ville, l'Association "Ville des Musiques du Monde" et les collèges Jean-Jaurès et Camille Claudel.
- De verser à l'Association "Ville des Musiques du Monde", sur l'exercice budgétaire 2020, une subvention de fonctionnement pour un montant de 43 416 € sur le compte 6574.

Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
93420 Villepinte
Tél. : 01 41 52 53 00
Mail : courrier@ville-villepinte.fr
www.ville-villepinte.fr

FABRIQUE ORCHESTRALE JUNIORS 2020-2021
CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

LA VILLE DE VILLEPINTE
Place de l'Hôtel de ville, 93420 Villepinte
Tel : 01 80 62 20 04
@ : fdefaccio@ville-villepinte.fr
Code SIRET : 219 300 787 00013
Code APE : 751A
Représenté par Madame Martine VALLETON en sa qualité de Maire, dûment habilitée à signer par la délibération n° 2020-046 du 10 juillet 2020

Ci-après dénommée LA VILLE

L'ASSOCIATION VILLE DES MUSIQUES DU MONDE
4 avenue de la Division Leclerc 93300 Aubervilliers
Tel : 01 48 36 34 02
@ : info@villesdesmusiquesdumonde.com
Code SIRET : 449 533 801 00022
Code APE : 9001Z
Représenté par Monsieur Kamel DAFRI, en sa qualité de Directeur

Ci après dénommé LE PARTENAIRE

LE COLLEGE Camille CLAUDEL
36 avenue du Rêve, 93420 VILLEPINTE
Tel : 01 41 51 14 60
Code SIRET : 199 322 256 00017
Code APE : 8531Z
Représenté par Monsieur Nicolas DEOUS en sa qualité de Principal

Ci-après dénommé LE COLLEGE CLAUDEL

LE COLLEGE Jean JAURES
26 Rue Paul Lafargue, 93420 VILLEPINTE
Tel : 01 48 60 43 00
Code SIRET : 199 316 076 00017
Code APE : 8531Z
Représenté par Monsieur Mongi BECHINI en sa qualité de Principal

Ci-après dénommé LE COLLEGE JAURES

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE,

L'Association Villes des Musiques du Monde organise un festival musical annuel. Elle mène également un travail important d'accompagnement des publics tout au long de l'année, pour faciliter l'accès aux pratiques artistiques sur l'ensemble du Département de la Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, l'Association mets en œuvre depuis 2015 le projet « Fabriques Orchestrales Juniors » à l'échelle du Département sur sept sites dans cinq villes : Drancy, Sevran, Aubervilliers, La Courneuve, Aulnay-sous-Bois reposant sur un mode d'apprentissage oral et collectif de la musique, ce projet s'adresse à des grands débutants. Son enjeu se situe à la fois au niveau de la démocratisation de la pratique de la musique, de l'accès à l'éducation artistique et musicale mais aussi du lien social.

Dans le cadre des actions de la Politique de la Ville, l'Association Ville des Musiques du Monde et la Ville de Villepinte décident de conjuguer leurs missions et compétences afin de mettre en œuvre le projet *Fabrique Orchestrale Juniors,* fanfare de musique « Nouvelle Orléans » organisé sur le temps périscolaire.

Les objectifs sont les suivants *:*

- Consolider un projet d'éducation musicale, avec une nouvelle façon de pratiquer, sur 3 ans avec un collège issus des QPV ;
- Contribuer à renforcer l'offre culturelle et en particulier l'offre de pratique artistique pour que l'ensemble de la population puisse s'engager dans des activités artistiques et culturelles et bénéficier du rôle essentiel de cet investissement dans l'épanouissement et la construction de soi, en tant que sujet autonome engagé dans un processus collectif.
- Permettre à des publics éloignés des structures culturelles, notamment les publics jeunes, d'accéder à la vie culturelle grâce à des actions d'accompagnement et favoriser ainsi leur inclusion sociale ;
- Développer les pratiques culturelles et artistiques de ces publics et valoriser les habitants des quartiers populaires notamment la jeunesse ne fréquentant pas ou peu les lieux culturels grâce à des restitutions en public programmées dans le cadre d'événements culturels de la vie locale ;
- Fédérer toute une équipe pédagogique autour d'un projet novateur d'un établissement : ouverture culturelle et musicale et sur de nouvelles pratiques ;
- Renforcer la confiance en soi et favoriser l'implication dans la vie scolaire des jeunes ;
- Orienter progressivement les participants vers les équipements culturels de la Ville (dont le Conservatoire) ;
- Rendre plus attractif l'apprentissage au sein des classes de cuivres du Conservatoire.

Le budget du projet pour l'année scolaire 2020-2021, est évalué à 38.700 € (trente huit mille sept cent euros) par *le Partenaire*.

La dernière année du dispositif prévoit d'emmener les élèves participants (17) à la Nouvelle Orléans (Louisiane, Etats-Unis) pour un séjour musical de neuf jours. Le budget global est estimé à 62.720 €. La Ville participera à son financement à hauteur de 19.416 €.

Le projet doit s'étendre sur trois années scolaires (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021) et fait l'objet d'une convention pour chaque année.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Public visé : élèves des Collèges Jean-Jaurès et Camille Claudel de Villepinte.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Contenu :

- Répétitions du groupe du Collège Jean-Jaurès : 3 heures hebdomadaires pendant 36 semaines, soit 64 heures ;
- Répétitions du groupe du Collège Camille Claudel : 2 heures hebdomadaires pendant 36 semaines, soit 62 heures ;
- Répétitions des deux groupes réunis au Conservatoire de Villepinte : 58 heures ;
- Restitution à la Bibliothèque nationale de France le 19 septembre 2020 : 4 heures ;
- Restitution dans le cadre du Festival Villes des Musiques du Monde 2020 : 4 heures ;
- Restitution lors du marché de Noël : 4 heures ;
- Restitution lors du carnaval de Villepinte : 4 heures ;
- Restitution dans le Parc de La Villette Paris en juin 2021 : 4 heures ;
- Stages au conservatoire durant les vacances : 12 heures ;

Au cours de l'année scolaire, le *Partenaire* proposera d'autres rencontres artistiques et pédagogiques avec des musiciens de la Nouvelle Orléans, les dates seront définies ultérieurement.

Ce programme sera susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées à la lutte contre la propagation de la Covid-19.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le Partenaire prend à sa charge de l'encadrement du groupe d'élèves à hauteur de 216 heures (deux cent seize heures) sur l'année scolaire pendant le temps périscolaire.

En qualité d'employeur, *le Partenaire* assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son équipe artistique.

Le Partenaire assure le transport des instruments et des intervenants.

Le Partenaire assure la coordination et la mise en œuvre du projet auprès des partenaires opérationnels.

Le Partenaire assure la présence des intervenants. Il s'engage à prévenir dans un délai raisonnable les élèves participants d'éventuelles absences et organisera le rattrapage de la répétition manquée.

Le Partenaire prend financièrement à sa charge les dépenses inhérentes à la location ou achat, transport, assurance, enlèvement, accordage... de tout le matériel qui ne pourrait être mis à disposition par la ville et le conservatoire.

Le Partenaire s'engage à respecter les règlements liés à l 'accueil des publics dans l'ensemble des locaux de la ville et de l'Education Nationale.

Le Partenaire s'engage à s'assurer que les taux d'encadrement des élèves lors des sorties en lien avec la Fabrique Orchestrale Juniors respectent la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996, relative à la surveillance des élèves dans le second degré.

Le Partenaire se charge de solliciter d'autres financeurs pour équilibrer le budget attenant au fonctionnement du projet « Fabrique Orchestrale Juniors » tel qu'il est détaillé à l'article 1er pour l'année 2020-2021, et dont le montant global est de 38.700 € (trente huit mille quatre cent vingt euros). A défaut de financement complémentaire, le budget de l'opération se verra réajusté sur la base des apports réels.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, *le Partenaire* s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur encadrant la pratique musicale en milieu scolaire.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville associe à son conservatoire un double enjeu : mieux faire connaître le centre Joseph Kessel où se situe le conservatoire et favoriser l'apprentissage des cuivres.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

La Ville assurera la communication autour du projet par des restitutions dans son magazine, sur son site Internet et sa page Facebook des interventions de la fanfare sur Villepinte

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU COLLEGE JAURES ET DU COLLEGE CLAUDEL

Le projet « Fabriques Orchestrales Juniors » est un parcours d'éducation musicale consolidé qui participe à la formation musicale, artistique et culturelle des élèves scolarisés au collège. Il s'adresse à des grands débutants et vise l'apprentissage d'un instrument, d'un répertoire, du jeu en collectif, dans le but de restitution en public. Le portage et la direction artistique du projet susnommé est assuré par *le Partenaire*.

L'articulation entre le temps scolaire, périscolaire, temps du loisirs et inter-degré sera recherchée. *Les Collèges* s'engagent donc à tout mettre en œuvre pour favoriser, faciliter cette articulation. La formation musicale vise un objectif éducatif mais également social et culturel.

Le projet se déroule selon un planning établi et validé en amont par *le Partenaire* et *les Collèges*. Les temps de répétitions pourront se dérouler pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Les restitutions pourront se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les Collèges s'engagent à :

- impliquer la Direction, l'équipe pédagogique, l'administration et la vie scolaire dans la mise en œuvre du projet ;
- s'assurer de la disponibilité des locaux au sein de l'établissement scolaire, des conditions techniques et de sécurité pour le bon déroulement des répétitions de la Fabrique Orchestrale Junior et souscrire aux assurances nécessaires au déroulement des activités dans ce lieu ;
- A valoriser la mobilisation des enseignants volontaires dans la mise en œuvre des parcours culturels dans l'inter-degré ;
- à considérer cette initiative comme un parcours de formation consolidé et à faciliter l'intégration des élèves dans celui-ci ;
- Inscrire dans l'emploi du temps de chaque élève l'activité artistique afin de faciliter les déplacements de l'élève vers l'activité au sein de l'établissement ;
- Inscrire dans le cadre de la Réforme du Collège le projet Fabriques Orchestrales Juniors au sein des Parcours Educatifs comme faisant pleinement partie de la scolarité des élèves participants en tant qu'épreuves du brevet des Collèges ;
- A respecter les taux d'encadrement des élèves lors des sorties en lien avec la Fabrique Orchestrale Juniors selon la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 relative à la surveillance des élèves dans le second degré, à prendre en considération les risques potentiellement encourus lors d'une sortie ou d'un voyage scolaire en fonction du niveau d'alerte du Plan Vigipirate.

ARTICLE 5 : FINANCEMENT

La Ville a obtenu, en 2020, 23.000 € (VINGT-TROIS MILLE EUROS) de la DRAC Ile-de-France pour soutenir le projet « Fabrique Orchestrale Juniors ». Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de cette action, la Ville reversera la subvention obtenue à l'Association "Ville des Musiques du Monde" en plus de sa participation propre, d'un montant de 1 000 € (MILLE EUROS).

La Ville participera également au financement exceptionnel du séjour à la Nouvelle Orléans (Louisiane, Etats-Unis) à hauteur de 19.416 € (DIX NEUF MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS).

La Ville versera au Partenaire **la somme totale de 43.416 € (QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS).**

Le versement de ladite somme se fera par mandat administratif sur le budget de l'exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

La quote-part de la Commune d'un montant de 19 416 € liée à l'organisation du voyage de fin de cycle à la Nouvelle-Orléans est conditionné au départ effectif des enfants. Si les enfants ne partent pas, l'Association "Ville des Musiques du Monde" devra rembourser la Commune de cette même somme.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année scolaire 2019-2020 à partir de la date de sa signature par les parties.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Chaque partie déclare avoir souscrit aux assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la réalisation de la présente convention.

ARTICLE 8 : MODIFICATION PAR VOIE D'AVENANT

Toute modification des termes de la présente fera l'objet d'un avenant constaté par les deux parties et selon les mêmes formes que la présente.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 : LITIGES

La présente convention est établie en version française qui seule fait foi et soumise à la loi française. En cas de litige, il n'est fait attribution de compétence exclusive aux tribunaux français du ressort du Tribunal Administratif de Montreuil qu'après avoir apuré toute voie de conciliation.

Fait à Villepinte, le

Pour la Ville,
Martine VALLETON
Maire
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Pour l'Association
Kamel DAFRI
Directeur

Pour le collège Camille Claudel
Nicolas DEOUS
Principal

Pour le collège Jean Jaurès
Mongi BECHINI
Principal

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

ANNEXE 1 : BUDGET DE LA FABRIQUE ORCHESTRALE JUNIORS A VILLEPINTE 2020-2021

FABRIQUES ORCHESTRALES JUNIORS DE VILLEPINTE COLLEGES JAURES ET CLAUDEL SEPTEMBRE 2020 JUIN 2021

DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2020				
Interventions de Bruno Wilhelm au collège J. Jaurès 14 semaines x 3,5 heures de septembre à octobre		3 430,00 €	Ville de Villepinte (via Drac 2020)	23 000,00 €
Interventions assistant au collège J. Jaurès 14 semaines x 3,5 heures de septembre à octobre		1 960,00 €	Ville de Villepinte Apport en droit commun	1 000,00 €
Interventions Bruno Wilhelm de septembre à décembre 2019 au Collège Claudel 6 semaines x 3 heures de septembre à octobre		630,00 €	Villes des Musiques du Monde	0,00 €
Interventions Chloé denis de septembre à décembre 2019 6 semaines x 3 heures de septembre à octobre		540,00 €		
Interventions Bruno Wilhelm de septembre à décembre 2019 au Collège Claudel 6 semaines x 1,5 heures de novembre à décembre		840,00 €		
Interventions Chloé denis de septembre à décembre 2019 6 semaines x 1,5 heures de novembre à décembre		480,00 €		
Interventions de Bruno Wilhelm à l'Ecole Charles de Gaule		280,00 €		
Résidence Wilbert Rawlins (quote part sur les frais globaux)		3 500,00 €		
TOTAL DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2019		**11 660,00 €**	**TOTAL DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2019**	**24 000,00 €**
DE JANVIER A JUIN 2021				
Interventions de Bruno Wilhelm au collège J. Jaurès 21 semaines x 3,5 heures de janvier à juin		5 145,00 €	Micaco 2020 2021	7 600,00 €
Interventions assistant au collège J. Jaurès 21 semaines x 3,5 heures de janvier à juin		2 940,00 €	Collège Jean Jaurès	0,00 €
Interventions Bruno Wilhelm au Collège Claudel 21 semaines x 1,5 heures de janvier à juin		2 205,00 €	Collège Camille Claudel	0,00 €
Interventions Chloé Denis au Collège Claudel 21 semaines x 1,5 heures de janvier à juin		1 260,00 €	Villes des Musiques du Monde (à confirmer)	7 100,00 €
Interventions de Bruno Wilhelm à l'Ecole Charles de Gaule		490,00 €		
Résidence Wilbert Rawlins (quote part sur les frais globaux)		3 500,00 €		
Evénement produits par Villes des Musiques du Monde extérieurs à Villepinte auxquels les FOJS de Villepinte prennent part		4 000,00 €		
Location de bus pour transports des jeunes des deux collèges pour concerts franciliens		2 500,00 €		
Frais de fonctionnement		5 000,00 €		
TOTAL DE JANVIER A JUIN 2020		**27 040,00 €**		**14 700,00 €**
TOTAL DE SEPTEMBRE 2019 A JUIN 2020		**38 700,00 €**	**TOTAL DE SEPTEMBRE 2019 A JUIN 2020**	**38 700,00 €**

répétitions à jaurès sept déc 2020	21
répétitions à jaurès janvier juin 2021	31,5
répétitions jaurès à kessel sept oct	12
répétitions communes kessel de nov 2020 à juin 2021	58
répétitions à claudel 2020	18
répétitions à claudel 2020	12
répétitions à claudel 2021	31,5

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-137-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

ANNEXE 2 : BUDGET DU SEJOUR CULTUREL A LA NOUVELLE-ORLEANS (LOUISIANE, ETATS-UNIS)

VOYAGE A LA NOUVELLE-ORLEANS AVRIL 2021				VOYAGE A LA NOUVELLE-ORLEANS AVRIL 2021		
Collège Camille Claudel :				Département Odyssée Jeune Claudel		15 000,00 €
Achats billets d'avion 9 élèves Claudel	9 billets d'avion	1	1200 euros	10 800,00 €	Participations des 9 élèves Claudel	1 800,00 €
Repas 9 élèves Claudel x 2 repas x 9 jours	9 élèves	18	repas chacun à 10 euros	1 620,00 €		
Frais d'hébergements				3 492,00 €		
Collège Jean Jaurès :						
Achats billets d'avion 9 élèves Jaurès	9 billets d'avion	1	1200 euros	10 800,00 €	Département Odyssée Jeune Jaurès	15 000,00 €
Repas 9 élèves Jaurès x 2 repas x 9 jours	9 élèves	18	repas chacun à 10 euros	1 620,00 €	Participations des 9 élèves Jaurès	1 800,00 €
Frais d'hébergements				3 492,00 €		
Participants d'Aulnay-sous-Bois et Sevran						
Achats billets d'avion 4 jeune	3 billets d'avion	1	1200 euros	3 600,00 €	Contrat Ville Aulnay-sous-Bois (prise en charge 3 jeunes d'Aulnay-sous-Bois)	3 176,00 €
Repas 4 jeunes x 2 repas x 9 jours	3 participants	18	repas chacun à 10 euros	540,00 €	Ville de Sevran (prise en charge 1 jeune de Sevran)	1 768,00 €
Frais d'hébergements	3 personnes			1 164,00 €	Participations des 3 jeunes (Aulnay-sous-Bois et Sevran)	600,00 €
Equipes encadrantes :						
Achats billets d'avion	6 billet d'avion	1	1200 euros	7 200,00 €	Ville de Villepinte Prise en charge encadrant Claudel par le collège	19 416,00 €
Repas 6 personnes x 2 repas x 9 jours	6 personnes qui font	18	repas chacune à 10 euros	1 080,00 €	Prise en charge encadrant Jaurès par le collège	1 768,00 €
6 chambres adultes	6		euros	2 328,00 €		1 768,00 €
Frais liés à la visite de la ville				500,00 €		
Salaire Bruno Wilhelm 8 jours	8	1	130 euros	2 080,00 €		
Salaire Chloé Denis 8 jours	8	1	80 euros	1 280,00 €		
Facture Damon Batiste				2 500,00 €		
Facture Wilbert Rawlins				2 400,00 €		
Frais liés à l'organisation de master-class				2 000,00 €		
Frais de représentation et professionnel (taxi, repas etc...)				600,00 €		
Frais de fonctionnement Villes des Musiques du Monde				3 000,00 €		
TOTAL VOYAGE A LA NOUVELLE-ORLEANS 2021				**62 096,00 €**	**TOTAL VOYAGE A LA NOUVELLE-ORLEANS 2021**	**62 096,00 €**